



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Formation à l'égalité filles-garçons

**Cahier des charges pour un continuum de formation obligatoire
des personnels enseignants et d'éducation**

Égalité filles-garçons : enjeux et ambitions

L'école a largement contribué à l'émancipation des femmes et à leur participation progressive à la vie économique, sociale et intellectuelle de notre pays. Toutefois, force est de constater qu'aujourd'hui, malgré des résultats scolaires souvent supérieurs à ceux des garçons, les filles restent très en retrait ou insuffisamment présentes dans les filières scientifiques, industrielles et numériques, qui contribuent à déterminer notre avenir commun. Quant aux garçons, ils restent très minoritaires dans les filières littéraires et les parcours menant aux métiers du soin. Question démocratique fondamentale, l'égalité filles-garçons constitue ainsi un enjeu majeur du système éducatif et concerne tous ses acteurs. L'institution scolaire, dont la première mission est de former des citoyens, doit être en première ligne dans la recherche d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes, dans l'instauration d'une véritable mixité au sein du système éducatif et dans la lutte contre les discriminations faites aux femmes.

Si l'égalité de droit entre les femmes et les hommes existe, garantie par un important arsenal législatif constitué depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle et renforcé par les gouvernements successifs, la marche est pourtant encore haute pour que l'égalité réelle soit effective. Les représentations, les comportements restent encore fortement marqués par des stéréotypes de genre persistants. C'est donc pleinement le rôle de l'Éducation nationale de se saisir à bras le corps de cette exigence d'égalité et de mixité, au cœur du projet républicain et laïque.

Les capacités du système éducatif à proposer un cadre dans lequel l'égalité entre les filles et les garçons doit servir la promotion d'une égalité entre les femmes et les hommes sont rigoureusement documentées¹. L'état des lieux fait apparaître une disparité de réussite scolaire au bénéfice des filles, qui ne se traduit pas systématiquement par une meilleure insertion professionnelle des femmes. Il souligne aussi des choix d'orientation et de poursuite d'étude encore très différents. S'ils soulignent la permanence de représentations genrées des métiers, ces constats mettent aussi en évidence une ambition scolaire inégale, et inégalement soutenue. La non mixité est particulièrement présente dans les filières technologiques et professionnelles et s'installe très tôt dans les parcours.

Au quotidien, les enjeux de l'égalité filles-garçons concernent donc tous les âges et tous les lieux, de la maternelle au lycée et à l'université. Dès le plus jeune âge, là où se joue finalement la destinée des enfants, la lutte contre les stéréotypes de genre, le respect de l'autre, l'accompagnement vers la socialisation et, plus tard, le choix libre de son avenir avec une orientation correspondant aux goûts et compétences de chaque élève, sont autant d'objectifs essentiels de l'École dans son projet émancipateur et collectif.

Les déterminants sont nombreux et présents partout, visibles ou non : dans la configuration et l'appropriation de l'espace scolaire (toilettes, cour de récréation...), dans les relations entre élèves, dans les interactions avec les enseignants, dans la trop faible place faite aux femmes dans les programmes, dans les choix genrés d'orientation – trop de filières restent l'apanage des filles et d'autres celles des garçons –, dans la trop faible présence des jeunes filles dans les études et métiers scientifiques, en particulier ceux de la filière numérique.

Il est donc nécessaire de développer au sein même de l'École une véritable culture de l'égalité, de renforcer la lutte contre le sexisme et les stéréotypes, sous toutes ses formes, de mettre en œuvre

¹ La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) produit depuis le milieu des années 1980, des séries statistiques qui renseignent sur la réussite comparée des filles et des garçons depuis l'école jusqu'à l'entrée dans la vie active, reflet de l'engagement du système éducatif dans les objectifs de mixité et d'égalité.

une véritable mixité. Les professeurs sont à la pointe de cette démarche, ils en sont les premiers vecteurs auprès des élèves et des familles.

Objet de ce présent cahier des charges, la mise en place d'un module de formation initiale et continue sur l'égalité entend servir la construction et la diffusion d'une culture commune de l'égalité. Appelée de ses vœux dans le cadre du lancement de la grande cause du quinquennat, la mise en place d'un module de formation initiale et continue rendu obligatoire sur l'égalité filles-garçons à destination des personnels de l'éducation nationale fait partie des nouvelles mesures annoncées dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales en novembre 2019. Elle s'inscrit plus généralement dans l'action engagée depuis le début des années 2000 dans le cadre des conventions interministérielles successives « pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif », dont la dernière en date, conclue pour les années 2019-2024, renforce les attentes en termes de formation des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement.

Il s'agira, d'abord, de proposer une formation en matière de mission éducative ou d'enseignement et de confronter les professeurs aux deux versants de l'égalité filles-garçons : d'une part, la pédagogie égalitaire, qui questionne chaque professeur en matière de posture, de supports, de modalités de communication avec les élèves, d'autre part, l'éducation à l'égalité, qui traverse tout le parcours de l'élève. Il conviendra également de mettre en perspective cette demande de sensibilisation individuelle des personnels avec le fonctionnement institutionnel du système éducatif, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires de l'École, en particulier les familles.

Le président de la République a souhaité que l'égalité femmes-hommes soit la grande cause de son quinquennat. Il ne peut y avoir de progrès tangibles en ce sens qu'avec le concours actif de l'École laïque et républicaine et de ceux qui la font vivre au quotidien.

Le dispositif de formation

La formation à l'égalité filles-garçons s'adresse à l'ensemble de la communauté éducative et s'inscrit dans un continuum formation initiale-formation continue, conformément au principe de continuité établi par le schéma directeur de la formation continue (B.O. n°35, 26 septembre 2019).

↳ Modalités de la formation initiale

Point d'attention : à partir de la session 2022, l'épreuve d'entretien – transverse à l'ensemble des concours externes et troisièmes concours (CRPE, CAPES, CAPLP, CAPET, CAPEPS et CPE) – doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République et les exigences du service public, au rang desquels figurent explicitement la lutte contre les discriminations et stéréotypes et la promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons.

L'égalité filles-garçons fait l'objet, dans les maquettes de l'INSPÉ, d'un module obligatoire d'un volume horaire de 18 heures minimum dédiées spécifiquement à cette question.

Bénéficiaires : l'ensemble des étudiants et étudiantes en master MEEF (mentions 1^{er} degré, 2nd degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation). Le module peut être commun aux étudiants des trois premières mentions, tout en respectant les spécificités liées aux disciplines, tandis que ses modalités pourront être adaptées aux parcours individuels des étudiants inscrits dans la quatrième mention (PIF).

Durée : 18h de formation minimum réparties sur les deux années de M1 et M2 (soit 18h minimum sur les 800h d'enseignement et d'encadrement pédagogique – hors stage), dont 6 heures spécifiquement consacrées à l'égalité filles-garçons dans les filières scientifiques, et en particulier numériques. L'ancrage dans les disciplines enseignées sera privilégié dès que possible, à hauteur d'au moins la moitié du temps de formation consacré à l'égalité filles-garçons, afin de donner à celle-ci un caractère concret dans les pratiques pédagogiques du quotidien. Même ancrée dans les disciplines, la formation devra être explicitement consacrée à l'égalité filles-garçons sur des volumes horaires dédiés et identifiables dans les maquettes.

La thématique de l'égalité filles-garçons, transversale et explicite, s'inscrit, en fonction des catégories de personnels, à la fois dans :

- le temps de formation consacré à l'enseignement des savoirs fondamentaux (dont le respect d'autrui et la transmission des valeurs républicaines) ;
- le temps de formation consacré à la pédagogie, à la gestion de classe et à l'évaluation ;
- le temps de formation consacré aux disciplines scolaires (toutes les disciplines sont concernées) ;
- le temps de formation consacré à la construction du projet de l'élève (orientation) ;
- le temps de formation consacré à la conception et la mise en œuvre d'un projet éducatif, à la qualité et à l'animation de la vie scolaire ;
- le temps de formation consacré à l'organisation du travail en équipe dans les écoles et les établissements et à la coopération au sein d'une communauté éducative.

↳ **Modalités de la formation continue**

La formation continue à l'égalité, qui se décline à toutes les échelles, mobilise des acteurs académiques, institutionnels et associatifs, et s'appuie notamment, dans les académies, sur les [chargés de mission académique « égalité filles-garçons »](#) nommés par la rectrice ou le recteur.

Cette formation s'articule avec les priorités éducatives ministérielles énoncées dans le schéma directeur de la formation continue, notamment, pour les personnels pédagogiques :

- incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République ;
- favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves ;
- prévenir les violences éducatives ordinaires et toute autre forme de violence ;
- enseigner les fondamentaux à l'école primaire ;
- enseigner les nouveaux programmes des lycées généraux, technologiques et professionnels ;
- faire de l'évaluation un levier d'amélioration des pratiques professionnelles ;
- prendre en compte dans les apprentissages la diversité des élèves.

Dans la perspective d'un renforcement des formations de proximité, le réseau des référents « égalité filles-garçons » en cours de constitution dans chaque établissement scolaire du second degré, est un public prioritaire pour les formations de formateurs.

À partir de la rentrée de septembre 2021, la formation continue est adossée à un parcours d'autoformation sur M@gistère.

Objectifs de la formation à l'égalité filles-garçons

↳ Des enjeux généraux

Afin que la culture de l'égalité entre les sexes innerve l'ensemble de la relation pédagogique et éducative, la formation doit considérer toutes les situations d'apprentissage dans et hors la classe, ainsi que tous les aspects de la vie à l'école. Elle doit concourir à l'établissement d'un climat scolaire serein et favoriser une appropriation, par les élèves, des enjeux démocratiques du sujet.

Cette formation doit aller au-delà des points de programme dédiés, notamment en enseignement moral et civique, et faire l'objet d'une approche transversale pour considérer tous les espaces et temps de l'école, toutes les activités et disciplines enseignées.

Elle est un enjeu majeur à l'école primaire, compte tenu de l'importance des stéréotypes sexués dans la construction de la personne et du fait qu'un destin peut se jouer dans la petite enfance. Elle doit notamment tenir compte de l'importance de la coéducation et du partenariat avec les familles, pour inscrire le travail sur l'égalité dans le respect de chacun ainsi que dans l'affirmation des valeurs de la République.

Elle doit également préparer les personnels à l'accompagnement des parcours des élèves, particulièrement aux moments où des choix d'enseignements ou d'orientation doivent être faits, en leur permettant de questionner, avec les familles, les représentations des métiers, pour les deux sexes.

Dans les établissements marqués par une très faible mixité des publics, cette formation doit permettre, au moins autant qu'ailleurs, de questionner les représentations du masculin et du féminin et d'offrir, aux élèves minoritaires de genre dans une formation, filles ou garçons, un environnement et des conditions d'apprentissage propices à la persévérance scolaire et à la réussite.

↳ **Des objectifs adossés au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** (arrêté du 1-07-2013, B.O. n°30 du 25.07.2013)

Compétences-métier associées à des thématiques de formation CC : compétence commune	
CC1. Faire partager les valeurs de la République	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des connaissances sur les inégalités entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes à l'école et dans la société, l'ensemble des discriminations et violences de genre. - Comprendre que la notion de genre structure des représentations et des pratiques inégalitaires, y compris dans le système scolaire. - Concevoir et mettre en œuvre individuellement et collectivement des actions en faveur de l'égalité dans sa classe, dans les écoles et les établissements. - Associer les élèves à la mise en œuvre d'un cadre scolaire et d'apprentissage égalitaire.
CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les situations inégalitaires et de violences de genre pour y répondre de manière adaptée et ne pas les minorer. - Savoir qualifier au regard de la loi, pour agir de façon plus éclairée, les différentes formes de violences sexistes et sexuelles (harcèlement, agressions, insultes...), particulièrement à l'encontre des femmes et des LGBTIQ. - Connaître la réglementation de l'Éducation nationale concernant ces violences et les procédures de signalement. - Acquérir des connaissances et des méthodes pour animer des séances de réflexion avec les élèves sur l'égalité et les stéréotypes de sexe (à partir de supports ou de situations vécues avec les élèves) qui permettent l'expression contradictoire, en veillant à instaurer un cadre sécurisant. - Savoir aborder et gérer les situations conflictuelles que les actions pour l'égalité peuvent générer avec les élèves ou dans les équipes éducatives.
CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir comment les inégalités et les stéréotypes sexistes se construisent chez les élèves et dans les socialisations enfantines et adolescentes, et leurs impacts possibles dans la relation éducative et les apprentissages. - Tenir compte des mécanismes du système de genre dans ses pratiques pédagogiques et éducatives (gestion des sanctions, de la prise de parole...). - Concevoir des situations égalitaires de travail en groupe ou de collaboration entre les élèves.
CC4. Prendre en compte la diversité des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et aménager individuellement et collectivement des espaces égalitaires et inclusifs dans la classe (disposition des tables, coins jeux...) et les établissements (couloirs et circulations, toilettes, cour de récréation...) qui prennent en compte la diversité des expériences des élèves et des personnels. - Questionner les biais de genre, ainsi que les processus de hiérarchisation, d'invisibilisation et de minoration des femmes, dans la production des savoirs scientifiques et scolaires. - Connaître les liens existants entre d'une part les inégalités et les discriminations selon le sexe et d'autre part les inégalités et discriminations LGBTIQphobes, et connaître les spécificités de chacune de ces inégalités et de ces discriminations. - Savoir comment les inégalités liées au sexe peuvent se cumuler avec d'autres inégalités et discriminations, notamment racistes, sociales ou en fonction du handicap.
CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Enseigner des savoirs scolaires qui tiennent compte de l'expérience des femmes et des hommes et de l'objectif d'égalité dans toutes les disciplines. - Choisir et questionner les supports scolaires (manuels, affichages...) en tenant compte des représentations qu'ils véhiculent. - Tenir compte individuellement et collectivement de l'objectif d'égalité des sexes dans l'évaluation et les processus d'orientation, en prêtant une attention particulière à la place des filles dans les filières scientifique et numérique. - Concevoir et mettre en œuvre une éducation à la sexualité égalitaire entre les sexes et les sexualités et prenant en compte les groupes minorés.
CC6. Agir en éducateur et en éducatrice responsable et selon des principes éthiques	<ul style="list-style-type: none"> - Interagir de façon égalitaire dans l'ensemble de ses relations professionnelles avec les élèves, les personnels éducatifs et l'ensemble des membres de la communauté éducative, sans se montrer intrusif ou intrusive vis-à-vis de l'intimité des personnes, de leurs pratiques personnelles et des pratiques éducatives des familles. - Observer ses propres pratiques et ses attitudes, développer une réflexivité collective au sein des équipes éducatives.

	<ul style="list-style-type: none"> - Porter attention à la dynamique systémique des mécanismes de (re)production des inégalités pour ne pas uniquement agir sur des représentations et des comportements individuels.
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une communication égalitaire et inclusive vis-à-vis des élèves, des personnels des établissements et des membres de la communauté éducative, individuellement et collectivement.
CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le fonctionnement du genre grammatical dans les langues vivantes utilisées pour repérer et expliquer les formulations problématiques en termes d'égalité.
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'appropriation des outils numériques pour les filles et les garçons à partir des situations d'enseignement-apprentissage mises en œuvre en classe. - Permettre aux élèves de développer des usages critiques d'Internet du point de vue du genre (biais genrés des moteurs de recherche ou des traductions sur Internet, fake news, représentations véhiculées...). - Repérer et prévenir les usages problématiques du numérique et des réseaux sociaux, notamment en matière de violence de genre, sans sur-responsabiliser les conduites des filles. - Identifier les signaux ténus de cybersexisme et de cyberviolence de genre pour y répondre de manière adaptée.
CC10. Coopérer au sein d'une équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Développer sa capacité à examiner de manière critique son environnement professionnel (salle des professeurs, salle de classe, instances institutionnelles...). - Concevoir, pour soi et collectivement avec l'équipe éducative et les élèves, des indicateurs pour veiller à une meilleure égalité de traitement des élèves quel que soit leur sexe ou leur identité de genre, et sans les y réduire. - Initier et participer à une réflexion d'équipe au sein des écoles et des établissements sur les actions à mettre en œuvre pour assurer l'effectivité du principe d'égalité. - Veiller au respect des principes de l'égalité des sexes dans le fonctionnement de l'équipe éducative, notamment dans l'accès aux responsabilités et aux missions particulières. - Identifier les signaux ténus de sexisme au sein de l'équipe éducative pour les réguler collectivement.
CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte l'égalité des sexes dans les actions développées dans le cadre du projet d'école ou d'établissement et dans leur mise en œuvre.
CC12. Coopérer avec les parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le dialogue et l'établissement d'une relation de confiance avec les parents en explicitant les objectifs de l'école en matière d'égalité des sexes et en étant à l'écoute des questionnements, craintes et réticences pour pouvoir y répondre.
CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier les associations ou organismes complémentaires de l'école et les ressources des autres services de l'État ou des collectivités territoriales pour accompagner la mise en œuvre d'intervention en faveur de l'égalité des sexes dans les écoles et les établissements.
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des apports de la recherche sur le genre en éducation pour construire un regard critique sur les productions scientifiques de sa discipline et la mise en œuvre didactique et pédagogique des situations d'apprentissage. - Connaître les ressources disponibles pour intégrer la question de l'égalité dans les séances de cours et pour en tenir compte dans le fonctionnement des écoles et des établissements. - Actualiser ses connaissances sur les inégalités entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes à l'école et dans la société, l'ensemble des discriminations et violences de genre.

Ressources pour la mise en œuvre de la formation à l'égalité filles-garçons

↳ Textes réglementaires

L'École compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances des filles et des garçons. C'est le sens des articles L. 121-1 et L. 312-17-1 du code de l'éducation qui disposent que l'École contribue, à tous les niveaux, à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation, ainsi qu'à la prévention des préjugés sexistes et des violences faites aux femmes.

Code de l'éducation

Article L121-1

« Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. Ils concourent à l'éducation à la responsabilité civique et participent à la prévention de la délinquance. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte [...]. Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité. »

Article L312-17-1

« Une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple est dispensée à tous les stades de la scolarité. Les établissements scolaires, y compris les établissements français d'enseignement scolaire à l'étranger, peuvent s'associer à cette fin avec des associations de défense des droits des femmes et promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et des personnels concourant à la prévention et à la répression de ces violences. »

Article L311-4

« Les programmes scolaires comportent, à tous les stades de la scolarité, des enseignements destinés à faire connaître la diversité et la richesse des cultures représentées en France. L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. »

Article L721-2

« Les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation [...] organisent des formations de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations ».

↳ Documents de référence

Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif (2019-2024)

<https://eduscol.education.fr/cid46856/les-enjeux-de-l-egalite-filles-garcons.html>

Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur, édition annuelle, DEPP

<https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2020-289508>

Bilan social du ministère de l'Éducation nationale, édition annuelle

<https://www.education.gouv.fr/bilan-social-du-ministere-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-2017-2018-enseignement-scolaire-12098>

↳ La question de l'égalité filles-garçons dans les programmes d'enseignement

L'égalité filles-garçons constitue un axe fondamental du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cette priorité républicaine est mise en œuvre à tous les niveaux de la scolarité dans une approche qui engage l'ensemble des disciplines enseignées et activités vécues.

L'égalité filles-garçons peut être abordée de manière explicite comme objet d'enseignement (notamment en enseignement moral et civique, en éducation physique et sportive, en histoire-géographie, en histoire des arts, en grammaire, en littérature, dans l'enseignement des langues anciennes et vivantes, en philosophie, en sciences de la vie et de la terre, en sciences économiques et sociales).

Elle sous-tend également l'approche de tous les enseignements. Même lorsqu'elle ne constitue pas l'objet principal d'une séance, elle doit être prise en compte dans les savoirs scolaires (enseignement d'une histoire mixte, questionnement et historicisation des représentations genrées dans l'étude de la littérature ou de la grammaire, prise en compte des femmes et des hommes dans les sciences de la vie...).

https://eduscol.education.fr/sites/default/files/2021-01/egalite_filles_garcons-1D_2D.pdf